

Entrepreneurs de la Cité réaffirme son identité !

Un an et demi après son lancement, avec une progression d'adhésions de plus 50 % en 6 mois, Entrepreneurs de la Cité continue de faire sa place dans le secteur du soutien à la création d'entreprise en France.



Dans cette logique de développement, Entrepreneurs de la Cité a décidé d'affirmer sa position et de mieux illustrer sa mission et ses actions auprès des réseaux d'accompagnement et des créateurs eux-mêmes.

Aussi, depuis le mois de juillet 2008, l'association présente ses nouveaux messages et visuels institutionnels.

« Solidaires avec tous ceux qui prennent leur avenir en main » traduit la mission de la structure qui propose une assurance solidaire, accessible à ceux qui créent leur emploi, encourageant ainsi l'initiative entrepreneuriale des populations les plus fragiles. Le petit personnage de la « Trousse Première Assurance » est remplacé par un vélo, symbole universel, dont les petites roulettes symbolisent l'accompagnement proposé aux créateurs d'entreprise jusqu'à ce qu'ils puissent « voler de leurs propres ailes ».

Les supports d'adhésion destinés aux créateurs d'emploi mettent en avant le rôle de l'assurance comme facteur de pérennité de l'entreprise à travers une accroche explicite et terrain : « L'envie de créer son entreprise, le droit d'avoir plus d'assurances de réussir ! ».

Découvrez aussi notre nouveau site Internet et retrouvez plus facilement l'information grâce à nos nouvelles rubriques !

www.entrepreneursdelacite.org

Les repreneurs d'entreprise peuvent désormais souscrire à la Trousse Première Assurance

Depuis le lancement de la Trousse Première Assurance au profit des créateurs d'entreprise, l'association s'est fixée pour objectif d'en faire profiter au plus grand nombre d'entrepreneurs. C'est ainsi qu'en mai 2008, Entrepreneurs de la Cité a élargi l'éligibilité de la Trousse Première Assurance aux repreneurs de petites et de micro-entreprises.



Ils peuvent désormais bénéficier de la totalité de notre programme, un accompagnement personnalisé ainsi que des garanties adaptées à leurs besoins.

Les repreneurs d'entreprise représentent un fort potentiel de bénéficiaires, d'autant plus que la reprise d'activité s'élève en 2006, à 12 % de la création.

Soutenez Entrepreneurs de la Cité !

100 000 personnes retrouvent chaque année le chemin de l'emploi en créant leur petite entreprise.

Depuis un an et demi, nous nous engageons à leur donner plus d'assurances de réussir en leur proposant une première assurance et un accompagnement sur quatre ans. Grâce à l'aide de tous, nos actions ont doublé cette année.

Pour poursuivre dans cette voie, nous avons besoin de vous ! Vous aussi, vous pouvez participer concrètement au projet et suivre leur progrès.

Sachez que pour les entreprises, ce don permet à votre société de déduire de son impôt 60 % du montant du don consenti, ce dernier étant pris dans la limite de 5 % de son chiffre d'affaires HT. Au delà de 5 % ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur les 4 exercices suivants dans la limite de 5 % (Article 238 bis 1° du code général des impôts). Ainsi **un don de 1 000 € coûte en réalité 400 € !**

Agenda

Entrepreneurs de la Cité au plus près des créateurs d'entreprise...

Au cours de ce deuxième semestre, nous irons à la rencontre des porteurs de projet d'entreprise dans plusieurs régions :

>>> Salon CREER

Grand Palais de Lille
8, 9 et 10 septembre 2008

>>> Salon des Micro entreprises

Palais des Congrès de Paris
14, 15 et 16 octobre 2008

>>> Salon des Entrepreneurs

Cité des Congrès de Nantes
13 et 14 novembre 2008

La lettre de la micro-assurance

n°8
Septembre 2008



Entrepreneurs
de la Cité

LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE

Édito

« CFDP Assurances accompagne les Entrepreneurs de la Cité en cas de litige. »

Il existe une forte corrélation entre l'initiative assurantielle d'Entrepreneurs de la Cité et l'idée même que se fait CFDP de son métier d'assistant juridique :

- faciliter à un coût mutualisé l'accès au droit,
- prévenir le risque, particulièrement pour les TPE,
- offrir un accompagnement personnalisé dans des structures locales proches de l'assuré,
- encourager des solutions de bon sens privilégiant la conciliation.

CFDP a immédiatement désiré s'inscrire dans la communauté d'entrepreneurs animée par Entrepreneurs de la Cité, pour qu'au-delà des idées, puissent être mises en œuvre des applications concrètes et mesurables en faveur de l'initiative entrepreneuriale des plus faibles économiquement.

L'engagement est financier, humain, avec une présence active et forte dans les délégations régionales, mais aussi technique. CFDP participe en effet au programme d'assurance en proposant l'accompagnement juridique des entrepreneurs quand ils rencontrent des litiges. Cette aide indispensable évite souvent le découragement et peut même prévenir la fin de l'activité. Nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte au travers des situations que nous avons eues à dénouer cette année.

Le lancement efficace de la Trousse Première Assurance et son accueil dans les conventions

nationales signées avec nos partenaires associatifs d'aide à la création d'entreprise est source de fierté et de joie. Il est néanmoins nécessaire d'aller encore plus loin afin que les micro-entrepreneurs rencontrent plus largement sur les territoires cette solution à leurs besoins. Le développement des délégations régionales et l'entrée de nouveaux réseaux prescripteurs répondent en partie à cet impératif. Nous souhaitons que cet essor se poursuive, qu'une dimension collective dans le monde de l'assurance soit donnée à ce projet et que d'autres acteurs, adhérents de la FFSA ou du GEMA, rejoignent les fondateurs.

La création d'une fondation diffusant un programme de micro-assurance est une initiative citoyenne et cela doit fédérer les acteurs de notre secteur économique soucieux de contribuer à la sécurisation des initiatives entrepreneuriales des plus vulnérables. Ainsi, notre réponse assurantielle à un défi économique grandissant n'en sera que plus forte, au bénéfice de la pérennité de l'emploi, et donc de l'intérêt commun.



Laurent des Brest

Laurent des Brest
Président CFDP Assurances

Chiffres clés

Ce que coûte la **Trousse Première Assurance** (une couverture complète Multirisque Professionnelle + Santé + Prévoyance) :

- Pour 1 adhérent seul = **476,04 €/an**
- Pour 1 adhérent et sa famille (conjoint + 3 enfants) = **932,40 €/an**

Sommaire

Actualités p.2/3

- > De nouvelles voies pour la micro-assurance en France
- > La Fondation de la 2^e Chance et Entrepreneurs de la Cité, main dans la main

Brèves p.4

- > Entrepreneurs de la Cité réaffirme son identité
- > Les repreneurs d'entreprise peuvent désormais souscrire à la Trousse Première Assurance
- > Soutenez Entrepreneurs de la Cité
- > Agenda

De nouvelles voies pour la micro-assurance en France

On s'attendait à un développement conséquent de la micro-assurance en France. Or, force est de constater qu'il n'en est rien. La faiblesse des souscriptions a plusieurs raisons qui n'ont rien à voir avec une quelconque incongruité du secteur.

La micro-assurance est un secteur spécifique qu'on ne pourrait réduire au simple adjuvant du micro-crédit

En s'appuyant sur des Institutions de micro-finance et en ne rendant éligibles à la micro-assurance que les seuls preneurs des micro-crédits, les opérateurs de micro-assurance français limitent leur champ d'activité, leur capacité de mutualisation, et in fine leur marge de manœuvre. La finance solidaire a jusqu'à présent financé 30 000 projets de création d'entreprise (37 000 emplois au total). Ce qui, à l'aune du nombre de chômeurs et des 7 millions de Working Poor vivant en France, relativise fortement le rôle actuel de la micro-finance dans la lutte contre la pauvreté et les vulnérabilités.

« La finance solidaire a jusqu'à présent financé 30 000 projets de création d'entreprise »

Réduire la micro-assurance à une assurance des micro-entrepreneurs issus du chômage ou des minima sociaux n'était pourtant pas sans fondements, à l'heure où l'on présentait le micro-crédit du Sud comme un outil miracle permettant de créer son emploi, puis son entreprise, pour mieux sortir de la pauvreté. On oublie également trop souvent que nombre de détenteurs de micro-crédit utilisent cet outil comme un moyen de lisser leurs dépenses de consommation courante (alimentaire, habillement, frais de santé primaire, etc.) et finalement comme un outil de gestion du risque, plutôt que comme un outil uniquement dédié à sa création d'entreprise ou à ses activités génératrices de revenus.

Ces leçons du Sud nous apprennent une nouvelle fois que la micro-assurance, en plaçant la vulnérabilité au cœur des

problématiques du développement économique et social, est un secteur spécifique qu'on ne pourrait réduire au simple adjuvant du micro-crédit. Aussi il faut s'interroger plus avant sur les lieux de vulnérabilité, issus des évolutions sociétales récentes, en transcendant des frontières souvent idéologiques entre micro-entrepreneurs et ceux qui ne le sont pas ; l'enjeu pour les opérateurs de la micro-assurance étant essentiellement de réintroduire dans certains de ces lieux des nouvelles formes d'assurance populaires à la fois viables et utiles socialement, économiquement, voire politiquement.

Pour une micro-assurance diversifiée

Une transition logique entre ce qui fut pratiqué jusqu'alors (une micro-assurance pour des micro-entrepreneurs) et la nécessité de construire des mutualités bien plus larges et fécondes, serait de travailler à l'implantation de la micro-assurance dans les Zones urbaines franchisées (ZUF), véritables lieux de vie professionnelle et citoyenne comptant au total plus de 1,5 millions de personnes en France.

Si l'assurance est bien présente dans ces lieux, fut-ce à travers des RC obligatoires, rien ne dit que les assureurs ont réfléchi à la mise en place de programmes d'assurance adaptés à ces entrepreneurs, salariés, associations ou habitants.

La question est politique et se retrouve avec encore plus d'acuité dans les quartiers populaires, certaines banlieues et autres ZUS (Zones Urbaines Sensibles), ces dernières comptabilisant 8 % de la population totale française. La micro-assurance pourrait en effet y avoir toute sa place, au regard de l'aggravation des vulnérabilités dans ces quartiers, malgré les nombreuses tentatives politiques pour les réduire.

Devons-nous à ce stade réduire la micro-assurance à une assurance des banlieues et des quartiers populaires, après avoir été longtemps cataloguée comme une assurance des pauvres ? Nous ne le pensons pas, tant la micro-assurance s'inscrit dans un contexte



Marc Nabeth

Consultant CGSI Consulting, société de conseil dédiée aux métiers de l'assurance et chercheur associé à l'Institut Thomas More.



Article complet consultable sur www.institut-thomas-more.org

plus large en rapport avec des vulnérabilités nouvelles ou hélas renaissantes, aspirant à les réduire en commençant par la base : une écoute citoyenne.

Aussi s'agirait-il peut-être de s'intéresser finalement, outre aux ZUF ou ZUS, à d'autres lieux « naturels » de la micro-assurance, comme les zones rurales, « ces territoires refuges des plus modestes » (au cours des 5 dernières années, les 3/4 des ménages arrivés dans les campagnes avaient des revenus modestes, c'est-à-dire sous la limite permettant d'entrer dans un logement HLM) et les DOM TOM, cet « archipel de ZUS », où, selon Yolene Mona, professionnelle de l'assurance revenue en Martinique, le passage du cyclone Dean a confirmé que la plupart des biens ne sont pas assurés, ni par les particuliers, ni par certains professionnels.

La micro-assurance consiste à concevoir de nouvelles formes d'assurance tenant compte de nouvelles vulnérabilités

Au-delà des zones géographiques, la micro-assurance est susceptible également de cibler les étudiants français sous-assurés en santé ou tous ceux qui ne sont toujours pas couverts par la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) malgré une forte vulnérabilité (la FFSA reconnaît qu'avec 511 519 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires couverts reste éloigné de la population, évaluée à 2 millions de personnes, qui pourrait prétendre à ce dispositif)¹.

Loin de se limiter à la problématique de santé, un opérateur de micro-assurance pourrait également développer de nouvelles gammes de produits prévoyance, dommages ou vie, pour des travailleurs sociaux et intermédiaires de santé (des micro-entrepreneurs qui ont rarement commencé leur activité à partir d'un micro-crédit, soit dit en passant), dont les revenus et les caractéristiques professionnelles ne sont pas souvent en adéquation avec les produits d'assurance existants.

La part des moins de 25 ans dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) est de 43 %.
Les ouvriers et les employés représentent, quant à eux, plus de 65 % des ZUS.

Enfin, si la micro-assurance consiste à concevoir de nouvelles formes d'assurance tenant compte de nouvelles vulnérabilités largement ignorées dans notre système de protection sociale, ainsi que des fluctuations de revenus vecteurs de pauvreté, un opérateur pourrait se focaliser également sur les 7 millions de Working Poor, éprouvés par ces formes modernes de la pauvreté, pour reprendre l'expression de Martin Hirsch³.

Nous pourrions même terminer « ce tour de la micro-assurance » sur la fragilisation d'une « mythique classe moyenne² », sans grande homogénéité, mais soumise depuis plus d'une décennie à des fluctuations de revenu manifestes en raison d'un chômage lancinant ou menaçant, d'un déclassement parfois professionnel, voire d'un blocage de l'ascenseur social, quant il ne s'agit pas de bouleversements personnels et familiaux (les divorces se traduisent souvent par une perte de revenu importante).

Alors que le thème du développement durable semble largement consensuel, dès lors qu'il s'agit de réchauffement climatique, d'effet de serre, ou de déforestation, la micro-assurance apparaît souvent comme secondaire. A tort, car le combat de la micro-assurance contre les vulnérabilités humaines constitue probablement l'un des apports essentiels de l'assurance au développement durable, ce dernier ne pouvant être que précaire dès lors qu'il évacuerait l'humain, son quotidien et sa fragilité, au Sud comme au Nord.

¹ Fédération Française des Sociétés d'Assurance, L'assurance française en 2007, juin 2008.

² « Qui sait et prend en compte que seul un dixième des salariés à temps plein touche plus de 3 000 euro net par mois et qu'un tel salaire n'est donc pas un salaire de « classe moyenne » ? Qui sait que près de 50 % des salariés du secteur privé touchent moins de 1 400 euro net par mois (et 30 % moins de 1200 euro) ? Qui sait que la France compte 4 millions de salariés payés au SMIC et n'ont jamais été aussi nombreux. Si les discours politiques véhiculent l'idée d'une France peuplée d'une large classe moyenne, la réalité est autre. La moitié des ménages ont ainsi un revenu inférieur à 2 050 euro par mois, soit un peu plus de 2 SMIC nets (après impôts, et prestations sociales comprises) et surtout, la plus grande partie de la population, celle qui n'a d'autres ressources que son seul travail, vit désormais une situation de quasi-stagnation ». Source : Fondation Abbé Pierre, Rapport sur l'état du mal logement, février 2007.

³ Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la pauvreté.

La Fondation de la 2^e Chance et Entrepreneurs de la Cité main dans la main !

La vocation de la Fondation de la 2^e Chance est d'apporter une aide aux personnes en situation de précarité et fragilisées par une épreuve douloureuse.

Afin de rebondir, les candidats bénéficient d'un double soutien : une dotation financière d'un montant maximum de 10 000 € ; un soutien humain sous la forme d'un parrainage qui a pour but d'accompagner les lauréats tout au long de la réalisation de leur projet (formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise). L'accompagnement est essentiel dans ce programme, puisque par ce biais, l'individu fait émerger ses motivations profondes.

La Fondation de la 2^e Chance est soutenue par plusieurs partenaires publics et privés, le Fonds Social Européen, la Caisse d'Épargne et par des dons et legs, dans le but d'optimiser son action et de concrétiser les projets des individus.

« Lors de la création d'entreprise, le besoin en assurance est identifié par les entrepreneurs mais n'est pas considéré comme prioritaire. Avec la micro-assurance, Entrepreneurs de la Cité leur offre donc la possibilité de sécuriser leur projet dès le départ », témoigne Christian Pin, Délégué du site-relais du Grand Lyon pour la Fondation de la 2^e Chance. La Fondation de la 2^e Chance et Entrepreneurs de la Cité



s'inscrivent dans une lignée similaire et répondent à un besoin souvent méconnu ou sous-estimé.

C'est ainsi, que les deux structures ont signé une convention de partenariat le 10 mars dernier.